

Rubrique: Economie, travail et éducation
Sous-rubrique: Autorisation hôtellerie et restauration
Date de publication: KABVS 04.07.2025
Visible par le public jusqu'au: 04.08.2025
Numéro de publication: AR-VS05-0000002025

Entité de publication



Commune de Nendaz, Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz

Demande d'autorisation: hôtellerie et restauration – Juliette Veugeois, Nendaz

Bénéficiaire de l'autorisation

Madame Juliette Veugeois
Domicile:
Chemin de Prameirà 1
1997 Haute-Nendaz

Informations sur les locaux de l'organisation concernée

Etablissement public - Restauration
Adresse, lieu : Route des Ecluses 19, 1997 Haute-Nendaz
Parcelle : N°1974
Plan : 4
Lieu-dit : Les Ecluses

Contenu de l'avis et nom de l'enseigne

Enseigne : HEDONIE
Heures d'ouverture : de 07h00 à 00h00
Jours d'ouverture : 7/7
Début de l'activité : Dès la délivrance de l'autorisation d'exploiter

Description de la prestation de services

Vente de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter

Moyen de droit / Consultation

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Nendaz porte à la connaissance du public que Madame Veugeois Juliette domiciliée au chemin de Prameirâ 1, 1997 Haute-Nendaz lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Les personnes qui auraient des observations à l'encontre de cette demande peuvent les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai

30 jours
Expiration du délai: 04.08.2025